

Décision du Maire

N°2026-091

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : CONTENTIEUX – PROTECTION FONCTIONNELLE –
MONSIEUR ANGELOT R. ET VILLE DE MONTBÉLIARD CONTRE
MADAME BLANCHOT A.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 16 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que, le 7 juillet 2026, un policier municipal a été victime de violences lors de l'interpellation d'une femme, laquelle a également proféré des insultes à son encontre ;
- Considérant les faits de violences dont a été victime Monsieur ANGELOT Romain, policier municipal, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à la Ville ;
- Considérant le dépôt de plainte afférent ;
- Considérant que la collectivité doit une protection fonctionnelle aux agents victimes d'infraction à l'occasion ou en raison de leurs fonctions en vertu de l'article L 134-5 du Code général de la fonction publique ;
- Considérant que l'auteur présumé des faits, Madame BLANCHOT Anastasia, comparaitra en vue d'une CRPC devant le Tribunal Judiciaire de Montbéliard le 17 décembre 2026.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De mettre en œuvre la protection fonctionnelle de la Commune dans cette action ;
- De défendre les intérêts de la Commune et de Monsieur ANGELOT R., agent victime, dans cette action et pour toutes autres audiences subséquentes ;
- Qu'ils soient représentés devant la juridiction compétente par le cabinet d'avocats SURDEY-GUY à Montbéliard.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le

Le Maire

Déposée en Sous-Préfecture le :

23/07/2026



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 23/07/2026